



LA CHAMBRE  
DE COMMERCE  
DU CANADA

THE CANADIAN  
CHAMBER  
OF COMMERCE

*La porte-parole des entreprises Canadiennes<sup>MD</sup>  
The Voice of Canadian Business<sup>TM</sup>*

# Se rapprocher, faire des progrès :

Le rôle des entreprises dans la réconciliation avec les  
peuples autochtones

Mai 2017





# LE POUVOIR DE FAÇONNER LES POLITIQUES ET LA PUISSANCE DE NOTRE RÉSEAU

## Branchez-vous.

Nous sommes l'association de gens d'affaires la plus importante et influente du Canada et, à ce titre, nous sommes le lien principal et essentiel entre les entreprises et le gouvernement fédéral. Forte d'un réseau de plus de 450 chambres de commerce, qui représentent 200 000 entreprises de toutes les tailles, de tous les secteurs de l'économie et de toutes les régions, nous démontrons continuellement que nous avons un impact sur les politiques publiques et le processus décisionnel au profit des entreprises, des collectivités et des familles du Canada.

La préparation de ce document a été rendue possible  
grâce au soutien généreux de nos commanditaires

---

Commanditaires platine

**Deloitte.**

**ConocoPhillips**  
Canada



 **TransCanada**  
*In business to deliver*



---

Commanditaires argent

**AltaGas**



**Syncrude**

---

Commanditaires bronze

  
**resolute**  
Forest Products

  
**SNC • LAVALIN**

**Teck**

# TABLE DES MATIÈRES

Introduction 3

La Couronne prend les rênes 9

Établir des priorités 15

Améliorer l'éducation des Canadiens 17

Plus d'opportunités pour les entrepreneurs autochtones 19

Les entreprises du Canada doivent être les champions des communautés autochtones 20

Conclusion 22

Liste des personnes consultées 23

# INTRODUCTION

Dans ce qui compose maintenant le Canada, les peuples autochtones profitaient autrefois de solides alliances sociales, militaires et commerciales de nation à nation avec des colons européens. Par exemple, sans la coopération entre des peuples autochtones et non autochtones durant la guerre de 1812, le Canada aurait pu ne pas exister. C'était avant la Loi sur les Indiens, les pensionnats et une série de politiques et de programmes visant à assimiler les peuples autochtones.

Le renouvellement d'une relation de nation à nation avec les peuples autochtones est l'un des enjeux les plus importants du programme du gouvernement fédéral. Il est également à l'esprit des entreprises canadiennes car les engagements du gouvernement présentent des opportunités pour eux et des questions de leur part.

Le 15 décembre 2016, le premier ministre Trudeau a annoncé un cadre de travail visant à aller de l'avant en ce qui concerne les engagements qu'il a pris avec son gouvernement en matière de réconciliation avec les peuples autochtones du Canada. Ce cadre de travail comprend trois éléments :

1. L'établissement de « mécanismes bilatéraux permanents avec l'Assemblée des Premières Nations (APN) et les Premières Nations, avec l'Inuit Tapiriit Kanatami et les quatre régions de l'Inuit Nunangat ainsi qu'avec le Ralliement national des Métis et ses organisations membres. Suivant ce processus, qui s'apparente à celui de Kelowna, nous

nous rencontrerons tous les ans pour élaborer des politiques relatives à des priorités communes et faire état des progrès réalisés. Des rencontres semblables avec des ministres clés du Cabinet auront lieu au moins deux fois par an. »

2. La mise sur pied d'un « conseil d'administration provisoire qui sera chargé de faire des recommandations sur la création d'un conseil national pour la réconciliation. Le conseil provisoire amorcera un processus participatif en vue d'élaborer des recommandations quant à la portée et au mandat du Conseil national. »
3. Une subvention de « 10 millions de dollars afin d'appuyer les travaux importants du Centre national pour la vérité et réconciliation, situé à l'Université du Manitoba, comme le recommande l'appel à l'action 78 [du rapport de la Commission de vérité et réconciliation]. Cette contribution aidera à veiller à ce qu'on se souvienne de l'histoire et des conséquences du système canadien des pensionnats<sup>1</sup> ».

Le 22 février 2017, le premier ministre a poursuivi avec l'annonce d'un groupe de travail composé de 6 ministres qui examineront toutes les lois et les politiques fédérales touchant les peuples autochtones. Les ministres concernés sont ceux de la Famille, des Pêches et Océans, des Affaires autochtones, de la Justice, de la Santé et des Ressources naturelles.

---

<sup>1</sup> Déclaration du premier ministre du Canada sur les progrès en vue d'une réconciliation avec les peuples autochtones, le 15 décembre 2016. Le premier ministre a ajouté que des progrès ont été réalisés en lien avec 41 des appels à l'action énoncés dans le rapport final de la Commission de vérité et réconciliation et relevant d'une compétence fédérale ou partagée.

« Nous savons dans quelle direction va le gouvernement fédéral, mais comment pouvons-nous participer et mettre en œuvre des politiques et des procédures sensées qui répondent aux exigences de ce qui est proposé? »

- Un entrepreneur de Thunder Bay

En émulant le modèle itératif du processus de Kelowna, les dirigeants autochtones et la Couronne ont l'opportunité de déterminer les enjeux qu'ils traiteront et les façons de le faire, de façon appropriée par rapport à leurs histoires, leurs cultures et leurs situations actuelles.

En septembre 2016, des délégués de chambres de commerce locales de l'ensemble du Canada ont adopté une résolution demandant au gouvernement fédéral d'établir un cadre de travail et un calendrier pour un processus de réconciliation avec les peuples autochtones afin de regrouper les perspectives d'un large éventail de parties prenantes, incluant le milieu des affaires.

La Chambre de commerce du Canada a commencé à penser au rôle des entreprises dans la réconciliation avec les peuples autochtones lors de l'examen des défis rencontrés par les entreprises, compte tenu du manque de clarté dans le processus d'obligation de consulter et d'accommoder. Bien que cela soit essentiel au maintien ou à la fin des projets, le processus d'obligation de consulter et d'accommoder n'est que l'un des éléments de l'ensemble de la relation entre les entreprises et les peuples autochtones. Cette relation est cruciale au bien-être des peuples autochtones, des entreprises du Canada, à notre santé économique, à notre compétitivité internationale et à tous les Canadiens.

La Chambre de commerce du Canada a examiné les outils de politique publique et les pratiques commerciales afin d'améliorer la participation des peuples autochtones à notre économie pendant plusieurs années. Nous avons commencé à examiner le rôle des entreprises dans la réconciliation avec les peuples autochtones après l'élection fédérale de 2015 du fait des engagements importants du nouveau gouvernement concernant la réconciliation, qui sont mentionnés dans la lettre de mandat de chaque ministre du Cabinet<sup>2</sup>.

---

2 « Il est temps de renouveler la relation de nation à nation avec les peuples autochtones pour qu'elle soit fondée sur la reconnaissance des droits, le respect, la collaboration et le partenariat ». La lettre de mandat de la ministre des Affaires autochtones et du Nord inclut une direction plus précise de ses priorités, c.-à-d. : « donner suite aux recommandations de la Commission de vérité et de réconciliation, en commençant par la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones » et... « Entreprendre un examen des lois, des politiques et des pratiques opérationnelles, en vous appuyant sur les conseils de la ministre de la Justice et en mobilisant les Premières Nations, la Nation métisse et les Inuits, afin de veiller à ce que l'État respecte entièrement ses obligations de consultation et d'accommodement conformément à ses obligations constitutionnelles et internationales, y compris en ce qui concerne les droits ancestraux et issus de traités ».

## Le rapport de la CVR (Commission de vérité et réconciliation) et les entreprises canadiennes

Les peuples autochtones croient que les entreprises du Canada ont un rôle à jouer dans la réconciliation.

Le rapport de la CVR de 2015 décrit le rôle des entreprises concernant « le territoire, la durabilité et le développement économique<sup>3</sup> ». L'appel à l'action 92 de la CVR concerne les entreprises du Canada, c.-à-d. :

*92) Nous demandons au secteur des entreprises du Canada d'adopter la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples<sup>4</sup> autochtones en tant que cadre de réconciliation et d'appliquer les normes et les principes qui s'y rattachent dans le cadre des politiques organisationnelles et des principales activités opérationnelles touchant les peuples autochtones, leurs terres et leurs ressources; les mesures demandées comprennent, mais sans s'y limiter, les suivantes :*

*i. S'engager à tenir des consultations significatives, établir des relations respectueuses et obtenir le consentement libre, préalable et éclairé des peuples autochtones avant de lancer des projets de développement économique.*

*ii. Veiller à ce que les peuples autochtones aient un accès équitable aux emplois, à la formation et aux possibilités de formation dans le secteur des entreprises et à ce que les collectivités autochtones retirent des avantages à long terme des projets de développement économique.*

*iii. Donner aux cadres supérieurs et aux employés de l'information sur l'histoire des peuples autochtones, y compris en ce qui touche l'histoire et les séquelles des pensionnats, la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, les traités et les droits des Autochtones, le droit autochtone et les relations entre l'État et les Autochtones. À cet égard, il faudra, plus particulièrement, offrir une formation axée sur les compétences pour ce qui est de l'aptitude interculturelle, du règlement de différends, des droits de la personne et de la lutte contre le racisme<sup>5</sup>.*

Les entreprises du Canada souhaitent en faire davantage dans l'intérêt de leurs projets à l'avenir, ce qui comprend un engagement sincère auprès des peuples autochtones, ainsi que la consultation de ceux-ci, que ce soit comme main-d'œuvre ou comme partenaires de projet. Cependant, ce que la réconciliation signifie pour les entreprises, ce qui est requis de celles-ci pour y participer, ou les impacts et les résultats attendus qui en découlent ne sont pas toujours clairs.

En 2016, la Chambre de commerce du Canada a regroupé les perspectives de près de 60 de ses membres et autres gens d'affaires, ainsi que de représentants autochtones, d'experts juridiques autochtones et d'autres dirigeants nationaux.

Les questions que nous avons posées incluaient :

- À quoi devrait ressembler « le renouvellement d'une relation de nation à nation » entre la Couronne et les peuples autochtones?

3 Pensionnats du Canada : La réconciliation, Rapport final de la Commission de vérité et réconciliation du Canada, volume 6, Commission de vérité et réconciliation du Canada, 2015, p. 202.

4 L'Article 19 de la Déclaration stipule : « Les États se concertent et coopèrent de bonne foi avec les peuples autochtones intéressés — par l'intermédiaire de leurs propres institutions représentatives — avant d'adopter et d'appliquer des mesures législatives ou administratives susceptibles de concerner les peuples autochtones, afin d'obtenir leur consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause ».

5 Ibid., p. 207 et 208.



Saint John, N.-B., 6 octobre 2016.

- Que signifie réellement l'engagement du gouvernement fédéral à « mettre en œuvre » la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones?
- Quel est le champ d'application d'un « examen complet des lois, des politiques et des pratiques opérationnelles » dans la lettre de mandat du ministre des Affaires autochtones et du Nord?
- Le gouvernement fédéral doit-il prendre l'initiative afin de rassembler les parties prenantes (y compris les entreprises et les peuples autochtones) afin de clarifier le chemin à suivre?
- Le gouvernement fédéral doit-il jouer un rôle pour offrir des ressources aux entreprises, aux peuples autochtones et à d'autres tiers afin de les aider à remplir toute nouvelle obligation?
- Les entreprises ont-elles la responsabilité de répondre à la Recommandation 92 de la Commission de vérité et réconciliation? Et, dans ce cas, existe-t-il des recommandations supplémentaires par

rapport à ce que les entreprises devraient faire (en gardant à l'esprit leurs tailles et leurs ressources variées)?

- Doit-on établir des priorités pour les domaines vers lesquels on doit aller de l'avant? Dans ce cas, comment peut-on les déterminer et mesurer leur succès?
- Quels sont les rôles et les obligations des communautés autochtones pour faire avancer la réconciliation?

Les réponses que nous avons reçues ont aidé à former la base de ce rapport, qui inclut des recommandations pour le gouvernement fédéral sur les actions qu'il devrait prendre pour mieux clarifier son rôle, et celui des entreprises et des peuples autochtones, concernant le chemin à suivre vers la réconciliation. Les entreprises avancent à un rythme différent de celui du gouvernement, alors nous avons également offert des recommandations aux entreprises, basées sur les perspectives de celles que nous avons consultées, à propos des mesures qu'elles peuvent prendre dès maintenant afin d'améliorer leurs relations avec les peuples autochtones.

## La réconciliation avec les peuples autochtones est cruciale pour notre compétitivité nationale

Tous les gens d'affaires auxquels nous avons parlé croient que leurs entreprises ont un rôle à jouer dans la réconciliation avec les peuples autochtones. Dans la communauté d'affaires, il y a une plus grande compréhension des situations difficiles de nombreuses communautés autochtones, éloignées et urbaines, et du fait que les entreprises peuvent faire une différence. À mesure que nos relations mûrissent, disent-ils, on a besoin de plus de collaboration entre le gouvernement, les entreprises et les peuples autochtones afin de déterminer non seulement les risques associés aux développements, mais également les opportunités pour les peuples autochtones et leurs communautés.

« Nous devons admettre que dans le processus de colonisation, nous n'avons pas été capables de reconnaître "l'autre", la dignité de la différence et que nos premiers peuples disposaient de cultures, de lois, de langues et de modes de vie que nous avons ignorés et traités comme s'ils étaient insignifiants et sauvages. »

- L'honorable Bob Rae

Les gens d'affaires et les représentants autochtones avec lesquels nous avons parlé ont convenu que le Rapport et les recommandations de la CVR changent la donne : le besoin de confronter notre passé et de créer un chemin à suivre pour avancer. Ils ont également déclaré qu'il était nécessaire d'entreprendre la réconciliation en tenant compte de ce que sont les peuples autochtones :

- Jeunes
- Éduqués
- Prêts à faire des affaires afin de créer de la richesse pour eux-mêmes et un avenir meilleur pour leurs enfants.

D'autres, avec qui nous avons aussi parlé, ont prévenu la communauté d'affaires que la clarté de son rôle dans la réconciliation allait être un processus et tout un périple, plutôt qu'une évidence. Cependant, cela ne doit pas être une excuse pour ne pas aller de l'avant. En réalité, les entreprises doivent démontrer aux investisseurs étrangers ce qu'est le but et ce que sont les avantages de la réconciliation avec les peuples autochtones. « Nous devons nous battre pour les capitaux. Nous n'avons pas besoins d'une clarté absolue, mais nous devons être capables de présenter la direction prise par notre gouvernement », a déclaré un chef d'entreprise.

Les entreprises du Canada prennent le gouvernement au mot en ce qui concerne son désir de renouveler la relation de nation à nation avec les peuples autochtones « ... fondée sur la reconnaissance des droits, le respect, la collaboration et le partenariat<sup>6</sup> ». Elles espèrent que le filet du processus va s'élargir et qu'elles seront très bientôt incluses comme des partenaires dans cette aventure.

De nombreuses entreprises ont entamé des discussions sur la signification de la réconciliation pour leur entreprise, ainsi que sur les défis et les opportunités qu'elle présente. Certaines plus petites entreprises sont également préoccupées du fait qu'elles ne disposent pas des ressources pour répondre à de nouvelles obligations, par exemple, pour des programmes d'éducation en milieu de travail.

Selon celles avec lesquelles nous avons échangé, aller de l'avant avec la réconciliation dépend des éléments suivants :

1. La Couronne prend les rôles. Cela signifie que le gouvernement doit mettre de l'ordre dans ses propres affaires, incluant l'éducation des agents de la fonction publique et des responsables politiques, s'assurer que la réconciliation soutient les activités dans ses ministères et agences, et une planification complète du développement économique.
2. Établir des priorités.
3. Améliorer l'éducation des Canadiens sur les histoires des peuples autochtones<sup>7</sup>.
4. Plus d'opportunités pour les entrepreneurs autochtones.
5. Les entreprises du Canada devenant les champions des communautés autochtones.

Ce rapport traitera chacun de ces éléments.

---

6 Lettre de mandat de l'honorable Carolyn Bennett, ministre des Affaires autochtones et du Nord.

7 Certains gens d'affaires ont également suggéré qu'il est tout aussi important d'améliorer la compréhension des affaires des peuples autochtones. Cela est essentiel pour bâtir des partenariats. S'il est extrêmement difficile et complexe de faire des affaires ici, les investisseurs iront ailleurs et nous serons tous perdants.

# LA COURONNE PREND LES RÊNES

« Depuis la Confédération, la Couronne, au moyen de lois fédérales comme la Loi sur les Indiens, et des politiques préjudiciables comme le système des pensionnats... a créé les circonstances... [dans lesquelles nous nous retrouvons aujourd'hui] ».

- Chef autochtone national

Toutes les personnes avec qui nous avons parlé soutiennent une approche menée par le gouvernement et incluant les provinces et les territoires, les peuples autochtones et le secteur privé pour aller de l'avant, et dans laquelle ce qui est attendu de chacun est clarifié. Elles conviennent également que le mandat doit être cohérent et respecter une relation de nation à nation et de gouvernement à gouvernement entre la/les Couronne(s) et les peuples autochtones. Cela étant dit, tous reconnaissent que le processus doit être suffisamment flexible pour accommoder la réalité : les peuples autochtones sont composés de nombreuses nations avec des cultures, des expériences de colonisation et des réalités actuelles différentes.

« Sur ce sujet, le ton du gouvernement est correct », explique un expert juridique autochtone. « Cependant, la mise en œuvre du changement ne sera pas facile compte tenu de la complexité des enjeux et la lenteur de la machinerie gouvernementale ».

« Nous devons nous montrer à la hauteur », ajoute un autre expert. « Le cadre juridique du Canada pour la protection des droits autochtones est sans égal. Celui des autres pays ne lui arrive pas à la cheville. Cependant, il reste beaucoup à faire ».

## Mettre de l'ordre dans les affaires de la Couronne

« La Couronne honore son devoir en exécutant ce pour quoi nous sommes responsables d'une façon adéquate. La réconciliation doit être bâtie sur cette base ».

- Entrepreneur d'Edmonton

Ceux avec lesquels nous nous sommes entretenus croient que la Couronne doit donner l'exemple en assurant que les droits humains fondamentaux des peuples autochtones, incluant l'eau potable, l'éducation, les soins de santé et le logement, sont respectés.

« Vous ne pouvez pas bâtir une relation lorsque tous ces problèmes sous-jacents existent depuis plus de 100 ans », a déclaré un chef d'entreprise.



Le premier ministre Trudeau et la ministre Bennett rencontrent le Congrès des Peuples Autochtones à Ottawa, 10 janvier 2017. Photo : Cabinet du Premier ministre.

## Régler les griefs historiques et évaluer les impacts cumulatifs

Certains des gens d'affaires auxquels nous avons parlé estiment que le règlement et la correction des griefs historiques tenus par les peuples autochtones concernant leur traitement, lorsque des développements ont eu lieu sur leurs terres ou à proximité de celles-ci, est l'évidence même dans la discussion sur la réconciliation. Jusqu'à relativement récemment (c.-à-d. : la *Loi constitutionnelle* de 1982), le rôle des peuples autochtones et de leurs gouvernements dans le développement était limité ou non existant. « Sur la réserve, les problèmes étaient réglés par un agent des Indiens, la Couronne ne demandant pas l'opinion ou la participation des peuples autochtones », explique un chef d'entreprise.

Étant donné que les mandats des organismes de réglementation (comme l'Office national de l'énergie) consistent à évaluer les propositions de projet, et non les problèmes non réglés, certaines entreprises se retrouvent dans la position de promettre aux communautés autochtones de prendre en charge leurs griefs en souffrance avec la Couronne.

## Sensibiliser les fonctionnaires

L'appel à l'action 57 du rapport de la CVR stipule :

*« Nous demandons aux gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, de même qu'aux administrations municipales de s'assurer que les fonctionnaires sont formés sur l'histoire des peuples autochtones, y compris en ce qui a trait à l'histoire et aux séquelles des pensionnats,*

*à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, aux traités et aux droits des Autochtones, au droit autochtone ainsi qu'aux enseignements et aux pratiques autochtones. À cet égard, il faudra tout particulièrement offrir une formation axée sur les compétences pour ce qui est de l'aptitude interculturelle, du règlement de différends, des droits de la personne et de la lutte contre le racisme<sup>8</sup> ».*

Les gens d'affaires auxquels nous avons parlé ont indiqué que, bien que certains fonctionnaires soient prêts à en apprendre davantage, d'autres sont très à l'aise avec leurs opinions désuètes. « Cela s'étend au-delà des politiciens. Plusieurs bureaucraties sont responsables de la mise en œuvre de politiques. Si elles le font sans aucun sens de l'histoire, des besoins, des défis et des droits, elles sont mal équipées », explique un homme d'affaires. Un autre déclare que si la plupart des fonctionnaires sont extrêmement compétents en ce qui concerne les aspects légaux de leurs responsabilités envers les peuples autochtones, ils n'ont cependant aucun sens des répercussions « sur le terrain » pour les communautés et les cultures autochtones, de leur manquement à s'acquitter de ces responsabilités avec respect et sincérité.

Quelques entrepreneurs ont suggéré que les types de programmes d'éducation en milieu de travail, que certaines entreprises ont créés<sup>9</sup>, soient répliqués au gouvernement dans le cadre du renouvellement de la relation de nation à nation avec des mesures de succès qui seraient suivies. Cette responsabilisation doit être accompagnée d'une latitude pour les fonctionnaires permettant d'engager le dialogue avec des communautés autochtones d'une façon appropriée pour toutes les parties.

8 Pensionnats du Canada : La réconciliation, Rapport final de la Commission de vérité et réconciliation du Canada, volume 6, Commission de vérité et réconciliation du Canada, 2015, p. 95. (Lorsque le premier ministre a annoncé sa stratégie pour aller de l'avant en ce qui concerne la réconciliation avec les peuples autochtones en décembre, il a indiqué que le gouvernement avait fait des progrès sur 41 des recommandations de la CVR relevant d'une compétence fédérale ou partagée).

9 L'honorable Murray Sinclair, sénateur et commissaire en chef de la CVR, a reconnu les programmes d'éducation en milieu de travail des entreprises dans son évaluation des progrès de la Couronne afin de respecter ses engagements de réconciliation. *Globe and Mail*, 15 mars 2017.

## La Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA)

Le gouvernement fédéral s'est engagé à mettre en œuvre la DNUDPA et il a demandé au ministre des Affaires autochtones et du Nord et à celui de la Justice de travailler ensemble à cet effet. Les opinions concernant la signification de « mettre en œuvre » varient grandement. Le projet de loi (C-262) déposé par le député néodémocrate Romeo Saganesh appelle à l'harmonisation des lois canadiennes et de la DNUDPA. La ministre de la Justice, Jody Wilson-Raybould, a déclaré que l'adoption de la Déclaration dans la législation canadienne est irréalisable et qu'il faut un « processus de transition efficace qui stimule le processus de décolonisation, mais d'une manière contrôlée respectueuse des efforts de reconstruction qu'ont déjà amorcés les collectivités autochtones<sup>10</sup> ». Le gouvernement fédéral doit clarifier ses intentions et les implications pour toutes les parties concernées.

Plusieurs des personnes auxquelles nous avons parlé ont indiqué que les entreprises ne devaient pas s'enliser en attendant que les intentions du gouvernement concernant la mise en œuvre de la DNUDPA soient clarifiées et, comme le recommande la CVR, qu'elles se concentrent sur la Déclaration comme un cadre de travail pour la réconciliation et leurs relations avec les peuples autochtones.

L'honorable Murray Sinclair, sénateur et commissaire en chef de la CVR, a indiqué que le rapport de la commission ne recommande pas que la DNUDPA soit adoptée par le Canada, mais qu'elle soit utilisée comme cadre de travail pour la réconciliation.

La DNUDPA se concentre principalement sur les perspectives de son principe de consentement préalable, libre et éclairé (CPLE)<sup>11</sup>, ce qui correspond à un droit de « veto » sur les projets. L'approbation du gouvernement fédéral de deux projets majeurs de pipelines du secteur de l'énergie, le pipeline Trans Mountain de Kinder Morgan et le programme de remplacement de la conduite n° 3 d'Enbridge (auxquels s'opposent plusieurs gouvernements autochtones) démontre que la Couronne n'interprète pas cela de cette façon.

Plusieurs membres de la Chambre de commerce du Canada déclarent qu'ils sont satisfaits des conclusions auxquelles les tribunaux sont arrivés en ce qui concerne les droits des peuples autochtones d'arrêter des projets, c.-à-d. : plus les droits et les intérêts autochtones sont touchés par un projet, et plus leur influence sur les processus d'approbation doit être importante. Bien que cela ne signifie pas un droit de « veto », cela peut indiquer une influence importante dans le but de retarder ou d'arrêter des projets.

## La DNUDPA représente bien plus que le CPLE

De nombreuses personnes avec lesquelles nous avons conversé ont suggéré qu'il était plus productif, pour la Couronne, les peuples autochtones et les entreprises, de se concentrer sur les autres enjeux pertinents traités par la DNUDPA, comme le rôle des peuples autochtones dans la planification des terres et des ressources.

L'Article 32 de la DNUDPA stipule (en partie) que les « peuples autochtones ont le droit de définir et d'établir des priorités et des stratégies

10 Ottawa n'adoptera pas directement la DNUDPA dans la législation canadienne : Wilson-Raybould, iPolitics, 12 juillet 2016.

11 L'Article 19 de la Déclaration stipule : « Les États se concertent et coopèrent de bonne foi avec les peuples autochtones intéressés — par l'intermédiaire de leurs propres institutions représentatives — avant d'adopter et d'appliquer des mesures législatives ou administratives susceptibles de concerner les peuples autochtones, afin d'obtenir leur consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause ».

pour la mise en valeur et l'utilisation de leurs terres ou territoires et autres ressources<sup>12</sup> ». Cela inclut l'établissement de priorités concernant la planification régionale et les effets cumulatifs, les mesures de redressement et le partage des recettes. On constate de nombreux écarts en matière de planification régionale au Canada. Dans l'esprit de nombreux gens d'affaires, s'attaquer à ce problème neutralise et règle souvent les problèmes liés à l'obtention du consentement.

La tribu Lax Kw'alaams et la Première Nation Metlakatla siègeront à un comité chargé de la surveillance environnementale pour le projet de GNL du nord-ouest du Pacifique qui a été approuvé par le gouvernement fédéral (sous réserve de 190 conditions) en septembre 2016 et qui verra la construction d'installation de liquéfaction de gaz naturel à l'embouchure de la rivière Skeena. Des représentants des Premières Nations travailleraient avec des fonctionnaires fédéraux et provinciaux sur le comité qui aura le mandat de s'assurer que le projet se développe de la façon la plus durable possible pour l'environnement.

Lors de discussions avec des entreprises et des représentants autochtones, le problème du nombre et de l'étendue des développements sur des terres autochtones ou à proximité de celles-ci a été évoqué plusieurs fois. Deux aspects de ce problème suscitent des préoccupations :

- La capacité des communautés autochtones à accéder et à répondre à de multiples propositions de développement de façon simultanée.
- Le manque d'évaluation complète des effets cumulatifs de développements précédents et actuels à utiliser comme point de référence pour évaluer de nouvelles propositions de projet.

« Les peuples autochtones disent qu'il y a eu tellement de développements, que leur capacité à utiliser leurs terres est compromise », explique un homme d'affaires. « Nos projets sont toujours touchés par ce problème. Nous traitons les effets cumulatifs dans nos demandes, mais au final, la Couronne doit examiner tout ce qui se passe. Certaines de ces communautés sont touchées par de nombreux projets et personne ne peut les examiner dans leur ensemble à part la Couronne. Quelqu'un doit examiner ces problèmes ».

Des plans de développement régional aideraient les communautés autochtones, les entreprises et la Couronne à répondre à des questions comme : quels sont les effets cumulatifs des développements à ce jour? Avez-vous besoin de rester en dehors de cette zone? La réponse est-elle un corridor d'infrastructure?

Certains hommes d'affaires suggèrent que les problèmes liés au besoin de plans de développement régional sont bien plus étendus que tout simple organisme de réglementation, car ils touchent tous les types de projet et ont besoin d'être réglés par le biais d'un processus séparé dirigé par la Couronne.

---

12 Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, 2008.

Pour de nombreux gens d'affaires, il s'agit du domaine présentant le plus d'opportunités. On nous a dit que les contributions des peuples autochtones dans les consultations de la Couronne pour les plans de développement régional et leurs impacts sur ceux-ci pourraient former la base d'accommodements. L'Article 32 de la DNUDPA offre une opportunité de remplir les obligations de consultation et d'accommodement concernant les effets cumulatifs des développements. Cela pourrait également offrir un moyen de créer plus de certitude pour les entreprises afin de poursuivre avec les consultations de projet, et profiter aux ententes.

Le vecteur d'inclusion des communautés autochtones à la planification du développement économique, quelle que soit leur relation juridictionnelle avec la Couronne, va au-delà des exigences légales et il inclut l'avantage précieux de disposer de connaissances locales à la table. « Les peuples et les cultures qui sont touchés directement doivent participer. Cela ne change pas en fonction de relations légales », affirme un entrepreneur. « Si, au final, vous respectez les intérêts et les droits des peuples autochtones et que vous créez plus de certitude pour les entreprises, vous devez avoir une vue générale de la façon de réconcilier l'ensemble des plans de développement. Si vous traitez cela projet par projet, vous n'obtiendrez que ce que vous pouvez, selon ce que vous pouvez négocier, et pas nécessairement selon les bons principes. Cela n'encourage pas de bonnes relations ».

## Utiliser le poids du gouvernement fédéral en matière d'approvisionnement

Plusieurs entrepreneurs ont suggéré que tous les niveaux de gouvernement devraient utiliser davantage leur poids en matière d'approvisionnement, non seulement pour améliorer l'infrastructure essentielle des communautés autochtones, mais également pour employer des entreprises autochtones comme fournisseurs à cet effet. Cela pourrait se traduire par des avantages à long terme, y compris de la formation en compétences transférables.

Un homme d'affaires a émis l'idée que le pourcentage d'approvisionnement du gouvernement fédéral auprès d'entreprises autochtones puisse être égal à leur proportion au sein des entreprises canadiennes<sup>13</sup>.

En 2014, Affaires autochtones et du Nord Canada a rapporté que plus de 100 000 contrats du gouvernement fédéral (pour un total de 3,3 milliards de dollars) ont été accordés à des entreprises autochtones depuis le lancement de sa Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones (SAEA) en 1996. Bien ce que cela représente par rapport à la totalité de l'approvisionnement fédéral manque de clarté, le Conseil canadien pour le commerce autochtone a rapporté dans son sondage sur les commerces autochtones de 2016, *Promesse et prospérité*, que le pourcentage d'entrepreneurs qui ont soumis des propositions pour des contrats du gouvernement fédéral a augmenté de près de 50 pour cent depuis son sondage de 2010 et que la plupart des

---

13 Selon le registre des entreprises de 2015 de Statistique Canada, on comptait 1 167 978 entreprises au Canada. Selon la brochure de Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones d'Affaires autochtones et du Nord Canada, on comptait environ 37 000 entreprises autochtones au Canada en 2014. Ces données indiquent qu'environ 3 pour cent des entreprises canadiennes sont autochtones.

entrepreneurs sont satisfaits par rapport aux critères du programme de commande réservée de la SAEA<sup>14</sup>.

À présent, il semble qu'on ne dispose pas de données gouvernementales complètes concernant l'approvisionnement fédéral, par taille des entreprises, par secteur, par contenu canadien, par utilisation de l'innovation et de la R et D, etc. Il est donc impossible de mesurer si le gouvernement fédéral atteint ses objectifs d'utilisation de son poids en matière d'approvisionnement pour soutenir les entreprises canadiennes, quel que soit le secteur ou la taille (des renseignements limités sur l'approvisionnement sont disponibles dans les estimations principales annuelles par ministère).

La politique d'approvisionnement du gouvernement fédéral est supervisée par le Secrétariat du Conseil du Trésor. La Chambre de commerce du Canada a préconisé que cet organisme s'occupe de la collecte et de l'agrégation des données d'approvisionnement pour l'ensemble du gouvernement afin que l'efficacité des politiques d'approvisionnement puisse être suivie par rapport à leurs objectifs.

### Recommandations :

- Le gouvernement fédéral doit établir le cadre de travail et le calendrier pour un processus de réconciliation avec les peuples autochtones qui puisse regrouper les points de vue d'un large éventail de parties prenantes. Les entreprises (celles qui ont de l'expérience de travail avec les peuples autochtones et/ou celles qui les représentent) doivent être incluses dans les discussions sur la réconciliation afin de pouvoir contribuer au processus par le biais de leurs expériences, comprendre ce que l'on attend d'elles

et mettre en œuvre les changements opérationnels requis pour répondre à ces attentes.

- Le gouvernement fédéral, en collaboration avec les provinces et les territoires, doit mener un examen sur l'existence d'écarts en ce qui concerne les plans de développement régional. Lorsque cet examen sera terminé, chaque niveau de gouvernement devra travailler avec les communautés et les peuples autochtones appropriés pour concevoir des plans de développement économique régional qui traitent des développements historiques et actuels, et des développements potentiels et de leurs impacts.
- Le gouvernement fédéral doit donner un accès facile sur le site Internet du Secrétariat du Conseil du Trésor à des données (en pourcentage et en valeur absolue) concernant les renseignements suivants pour l'ensemble du gouvernement et selon le ministère ou l'agence :
  - Fournisseurs par secteur et par taille.
  - Fournisseurs canadiens par rapport aux fournisseurs étrangers.
  - Contrats d'approvisionnement soutenant la R et D, l'innovation, et la commercialisation (par le biais de contrats de recherche, d'adoption de technologies innovantes, etc.).

Le gouvernement doit utiliser ces données pour établir des critères de mesure en vue d'effectuer le suivi de l'efficacité des politiques d'approvisionnement fédéral pour le soutien des entreprises canadiennes de toutes les tailles et dans tous les secteurs.

---

14 Promesse et prospérité : Sondage sur les commerces autochtones 2016, Conseil canadien pour le commerce autochtone. La stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones pour les marchés réservés stipule que « lorsque la valeur d'une commande dépasse 5 000 \$ et que les biens ou services sont destinés principalement à des populations autochtones, les autorités contractantes ne devront inviter à soumissionner que des entreprises autochtones qualifiées, dans la mesure où les exigences opérationnelles, et les critères relatifs au meilleur rapport qualité-prix, à la prudence, à la probité et à la saine gestion des contrats pourront être assurés. Il n'y a pas de limite supérieure. Les marchés d'une valeur inférieure à 5 000 \$ peuvent être réservés, mais ce n'est pas obligatoire. Les commandes d'une valeur de plus de 2 millions de dollars continueront de faire l'objet du processus d'examen des acquisitions ». Source : Affaires autochtones et du Nord Canada, <http://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1100100032824/1100100032825>, page consultée le 26 janvier 2017.

# ÉTABLIR DES PRIORITÉS

Les « victoires » à court terme qui montrent que quelque chose a été accompli sont importantes, en particulier pour les politiciens, mentionnent certains entrepreneurs. En contrepartie, sans l'établissement de priorités et sans déterminer la façon de mesurer le succès, nous risquons de nous retrouver dans une décennie sans avoir fait de progrès notables. C'est inacceptable.

Les entrepreneurs savent également qu'ils ne peuvent pas attendre le gouvernement fédéral, et que les entreprises doivent établir leurs propres priorités et plans d'action pour aller de l'avant concernant la réconciliation.

La Couronne doit mettre en œuvre un processus dans lequel on trouve un engagement à examiner les enjeux et les droits de façon plus élargie, à établir des priorités et des calendriers, et à déterminer leur réussite ou

leur échec. Ce processus prendra du temps, les peuples autochtones devront avoir confiance en celui-ci et le gouvernement fédéral devra « l'entretenir et l'approvisionner ».

« De nation à nation<sup>15</sup> » peut signifier différentes choses pour différentes personnes. Le processus annoncé par le premier ministre est un début visant à réunir le gouvernement, les représentants et les gouvernements autochtones afin de déterminer ce que chacun cherche à accomplir et le moment pour le faire. En plus de discuter des rôles du gouvernement et des communautés autochtones de l'endroit où nous devons nous retrouver, les entreprises du Canada doivent être incluses étant donné leur rôle dans les relations que nous vivons aujourd'hui et comme vecteurs du développement économique durable et des avantages sociaux qui l'accompagnent.



Le premier ministre Trudeau et la ministre Bennett participent au Sommet entre la Couronne et les Métis à Ottawa, 13 avril 2017. Photo : Cabinet du Premier ministre.

15 Certaines personnes d'affaires disent qu'ils pensent que le terme « de nation à nation » est inapproprié, car il donne l'impression que les peuples autochtones sont une « nation », ce qui n'est pas le cas. Ils disent qu'une description plus précise de la relation entre la Couronne et les peuples autochtones est « de nation à nations ».

« Je ne peux pas changer le monde, mais je peux changer ma partie de celui-ci. Nous devons définir où nous pouvons intervenir et faire une différence ».

- Entrepreneur de Saint John

Les personnes que nous avons consultées suggèrent que les priorités soient établies dans les domaines économiques, des droits et de la qualité de vie. Il faudra également convenir, selon ces personnes, de ce que sera le succès ainsi que du moment et de la façon de le mesurer.

Un entrepreneur a suggéré une séance d'une semaine comprenant des associations commerciales, des représentants autochtones et la Couronne pour déterminer le travail à accomplir et ce qui doit être fait en premier. « Convenir des problèmes qui doivent être réglés est la première étape vers la réconciliation. On doit également parvenir à un consensus sur des échéances raisonnables. Il ne s'agit pas de problèmes sur un an ou deux. Plus les attentes de tous seront gérées tôt, mieux cela vaudra », a déclaré cet entrepreneur.

Les questions sur la table peuvent inclure :

- Inclusion des peuples autochtones dans la planification et la prise de décision, à l'échelle fédérale, provinciale et territoriale, comme le préconise l'Article 32 de la DNUDPA.
- Partenariat pour la gestion des effets cumulatifs du point de vue social et environnemental. Il est plutôt rare que les peuples autochtones croient les données fournies par les entreprises.

- Réconciliation économique par le renforcement de la capacité : par l'éducation et la formation, le partage de la prospérité, etc. Certains aspects peuvent être entrepris par le gouvernement, d'autres par les entreprises.
- Large sensibilisation culturelle laissant à désirer dans le milieu politique et bureaucratique. Il s'agit d'une occasion pour les entreprises et les communautés autochtones de partager leurs connaissances et leur expérience avec les gouvernements.

Encore une fois, les entreprises ne peuvent pas attendre le gouvernement. Alors que le gouvernement fédéral devrait diriger l'établissement de priorités, les entreprises doivent se fier aux recommandations de la CVR pour l'obtention de conseils. En plus de l'appel à l'action 92 qui vise les entreprises canadiennes, le très honorable Paul Martin, ancien premier ministre et fondateur de l'Initiative d'éducation autochtone Martin, suggère que les entreprises examinent également les besoins les plus profonds et les avantages à long terme les plus importants. « L'investissement le plus élevé que peut faire un gouvernement est l'éducation, suivie par le bien-être et la santé des enfants. Ce sont les priorités de la Commission de vérité et réconciliation et elles devraient être celles des entreprises », dit-il.

### **Recommandation :**

Le gouvernement fédéral doit travailler avec les représentants et les gouvernements autochtones afin de définir les priorités dans les domaines économiques, des droits et de la qualité de vie, la stratégie pour les atteindre et les calendriers d'exécution.

# AMÉLIORER L'ÉDUCATION DES CANADIENS

« En fait, la réconciliation est l'acceptation de la réalité par les gens. Ce qui est vraiment triste, c'est que la majorité des Canadiens ne connaissent pas l'histoire de leur propre pays et, de ce fait, une grande partie de notre potentiel s'est perdue ».

- Entrepreneur d'Edmonton

La troisième recommandation de l'appel à l'action pour les entreprises de la CVR leur demande de :

« Donner aux cadres supérieurs et aux employés de l'information sur l'histoire des peuples autochtones, y compris ce qui touche l'histoire et les séquelles des pensionnats, la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*, les traités et les droits des Autochtones, le droit autochtone et les relations entre l'État et les Autochtones. À cet égard, il faudra plus particulièrement offrir une formation axée sur les compétences pour ce qui est de l'aptitude interculturelle, du règlement de différends, des droits de la personne et de la lutte contre le racisme<sup>16</sup> ».

Les entrepreneurs conviennent que l'éducation est le fondement de la réconciliation. « Je parie que si votre entreprise faisait des affaires en Chine, vous vous assureriez que votre personnel soit familier avec la culture et la langue chinoises. Aujourd'hui, on constate un grand déséquilibre mais aussi une grande occasion de régler cette lacune », déclare un entrepreneur de Saskatoon.

La question est : « Comment? »

Plusieurs entrepreneurs pensent que l'adoption de l'appel à l'action 92 du rapport de la CVR est une étude de cas, un investissement pour leur réussite et la main-d'œuvre de demain.

Certains gouvernements provinciaux et territoriaux commencent à améliorer la qualité des programmes d'études autochtones aux niveaux élémentaire, secondaire et postsecondaire. Cependant, deux générations de personnes dans la population active doivent encore être éduquées. Bien que certaines entreprises disposent d'excellents programmes d'éducation autochtone, toutes (en particulier les petites entreprises) ne disposent pas de la capacité de les concevoir et de les mettre en œuvre.

Alors que le gouvernement ne devrait pas payer pour la conception de programmes d'éducation autochtone pour les entreprises, plusieurs personnes d'affaires suggèrent que son rôle pourrait être de fournir certains outils de base pour les petites entreprises. Bon nombre de ces mêmes personnes pensent que les associations professionnelles (comme la Chambre de commerce du Canada) pourraient aider à rendre disponibles ces documents pour leurs membres. Avec l'exemple de la Chambre de commerce du Canada, les chambres locales pourraient adapter ou compléter les documents de base avec les histoires des peuples autochtones de leur région. Ces documents pourraient alors être personnalisés par chaque entreprise selon leurs relations avec des peuples autochtones comme investisseurs, partenaires, employeurs, locateurs, locataires, employés, fournisseurs, etc.

<sup>16</sup> Ibid., p. 207 et 208.

Alors que les histoires des peuples autochtones du Canada sont variées, certaines réalités essentielles pourraient former la base d'un programme d'éducation national qui serait adapté selon la région. Certains entrepreneurs ont suggéré que la conception et la mise en œuvre de ce programme d'éducation pourraient aller de l'avant plus rapidement si le gouvernement fédéral travaillait à la conception de ses éléments essentiels avec les organisations et les gouvernements autochtones nationaux, plutôt qu'avec seulement les 13 provinces et territoires.

### **Recommandation :**

Le gouvernement fédéral, en collaboration avec les organisations et les gouvernements autochtones nationaux, doit concevoir des documents éducatifs sur les histoires des peuples autochtones dans différents médias, comme l'indique l'appel à l'action 92 de la Commission de vérité et réconciliation. Ensuite, ces documents doivent être rendus publics pour tous les Canadiens dans des formats qui peuvent être adaptés pour différents usages et différentes régions.



Ottawa, 26 octobre 2016.

# PLUS D'OPPORTUNITÉS POUR LES ENTREPRENEURS AUTOCHTONES

Bien que l'attention du public se concentre souvent sur l'opposition des peuples autochtones à des projets économiques proposés par d'autres, la plupart des communautés autochtones souhaitent le droit à l'autodétermination et une prospérité économique à long terme qui améliore la qualité de vie.

Le renforcement de la capacité des communautés autochtones afin de profiter du développement économique peut dépendre de nombreux facteurs, comme l'infrastructure des transports et des communications, l'eau potable, des logements sécuritaires et confortables, l'accès à l'éducation et à la formation, les soins de santé et le maintien de l'ordre public. Souvent, il sera également nécessaire d'avoir accès à des capitaux.

Qu'ils soient eux-mêmes les promoteurs, ou des partenaires et des fournisseurs de services aux promoteurs, les entrepreneurs autochtones ont besoin de capital pour investir dans l'équipement, la formation et d'autres outils qui peuvent transformer les avantages de projets à court et moyen terme en emplois à long terme et en prospérité pour leur communauté. Dans certaines régions du Canada, particulièrement là où les peuples autochtones ont négocié des revendications territoriales modernes, leurs corporations de développement économique sont vues comme des sources de capital par l'ensemble de la communauté d'affaires et comme des moteurs économiques pour la croissance et l'emploi dans la région.

Les membres de la Chambre de commerce du Canada ont indiqué que l'une des dix façons de bâtir un Canada gagnant en 2017 était de fournir aux entrepreneurs autochtones plus d'outils d'accès au capital. Nos efforts vont inclure des pressions sur le gouvernement fédéral pour qu'il vienne en aide aux entrepreneurs autochtones en offrant des garanties pour les prêts commerciaux ou l'assurance des

entreprises qui pourraient les aider à accéder à du capital selon des conditions correspondant à leurs besoins. Nous allons préconiser que les entrepreneurs autochtones doivent disposer des outils nécessaires pour établir des cotes de crédit afin qu'ils puissent explorer plusieurs sources de financement, y compris des banques du secteur privé, des coopératives de crédits et d'autres établissements financiers.

On nous a également dit que certains entrepreneurs autochtones pourraient profiter de partenariats de mentorat avec des entrepreneurs non autochtones et que la Chambre de commerce du Canada, avec son éventail de membres de toutes les tailles et de tous les secteurs d'affaires dans tout le Canada, pourrait apporter son aide. Pour commencer, nous discuterons avec nos membres, les organisations et les gouvernements autochtones nationaux, afin de voir leur intérêt pour un tel programme.

## Recommandations :

Le gouvernement fédéral doit :

- Aider (par le biais d'Affaires autochtones et du Nord Canada) les communautés et les entrepreneurs autochtones à établir des cotes de crédit afin qu'ils puissent accéder plus facilement à des capitaux abordables.
- Aider les communautés autochtones à documenter leurs ressources (naturelles, humaines, financières, etc.).
- Examiner ses programmes et produits de financement visant les entrepreneurs autochtones pour s'assurer qu'ils sont communiqués de façon efficace, que la demande n'est pas excessivement lourde et que les modalités et les conditions n'empêchent pas certains entrepreneurs, comme ceux qui se trouvent dans des régions éloignées, d'être admissibles.

# LES ENTREPRISES DU CANADA DOIVENT ÊTRE LES CHAMPIONS DES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES

« Une opportunité de solution repose sur les possibilités distinctes pour les peuples autochtones et les entreprises canadiennes de convenir d'une réconciliation progressive ».

- Dirigeant autochtone national

Les personnes d'affaires, les représentants autochtones, les experts juridiques autochtones et les dirigeants nationaux conviennent que le gouvernement fédéral doit être à la tête de la réconciliation. Ils reconnaissent également que les entreprises ont contribué à la situation dans laquelle se trouve le Canada aujourd'hui. Les entreprises avancent à un rythme bien plus élevé que le gouvernement et il est possible pour ces entreprises de prendre ces suggestions à cœur et de faire démarrer la réconciliation.

## « Ne plus rester silencieux » : les entreprises doivent défendre les investissements publics au sein des peuples autochtones

Les entreprises savent que leur contribution à la réconciliation économique doit inclure :

- Employer des personnes autochtones.
- Se fournir auprès d'entreprises autochtones.
- Faire des affaires avec des partenaires autochtones.
- Réaliser des engagements, des consultations, des accommodements et/ou des atténuations considérables.

Ce qui n'est peut-être pas évident pour les entreprises est la contribution qu'elles peuvent apporter à la réconciliation et à leurs projets potentiels, en étant les champions des peuples autochtones par le fait de s'occuper des problèmes non seulement économiques mais des problèmes cruciaux de qualité de vie, et des fonds publics qui y sont investis. Les entreprises qui « apprennent à connaître » une communauté autochtone avant de déposer une proposition ont le droit de « se mettre au travail » lorsqu'elles sont prêtes à proposer un projet, a déclaré une personne lors d'une conversation. Cependant, ces entreprises sont souvent inconscientes des nombreux enjeux avec lesquels les dirigeants autochtones doivent jongler, en plus de leurs propositions. Ces enjeux peuvent inclure l'état de la santé et des soins aux enfants dans leur communauté, ainsi que la façon de faire face au suicide de leurs jeunes.

Ce que de nombreux dirigeants autochtones pensent, lorsqu'ils s'assoient à la même table que des personnes d'affaires, a été résumé par le très honorable Paul Martin : « Où étaient les personnes d'affaires qui se sont assises à la même table que nous, lorsque nous demandions des fonds adéquats au cours de la dernière décennie? » Et la réponse est : « Elles n'étaient certainement pas de notre côté. Et si elles l'étaient, elles étaient extrêmement silencieuses », dit-il. « Si les entreprises souhaitent changer la relation, lorsque le gouvernement investit de l'argent dans les peuples autochtones, elles doivent exprimer leur soutien. Si tel est le cas, les autochtones du Canada soutiendront peut-être les entreprises ».

M. Martin a également suggéré que bien qu'un financement fédéral supplémentaire pour les communautés autochtones et les programmes constitue de bonnes nouvelles, les montants ne correspondent en rien à ce qui est requis. Les entreprises doivent investir dans des domaines et des montants, qui vont au-delà de leurs projets particuliers. L'argent investi dans les peuples autochtones, leur santé et leur éducation est un investissement dans le futur du Canada. « Si nous ne comprenons pas cela, nous menons une bataille dépassée », ajoute-t-il.

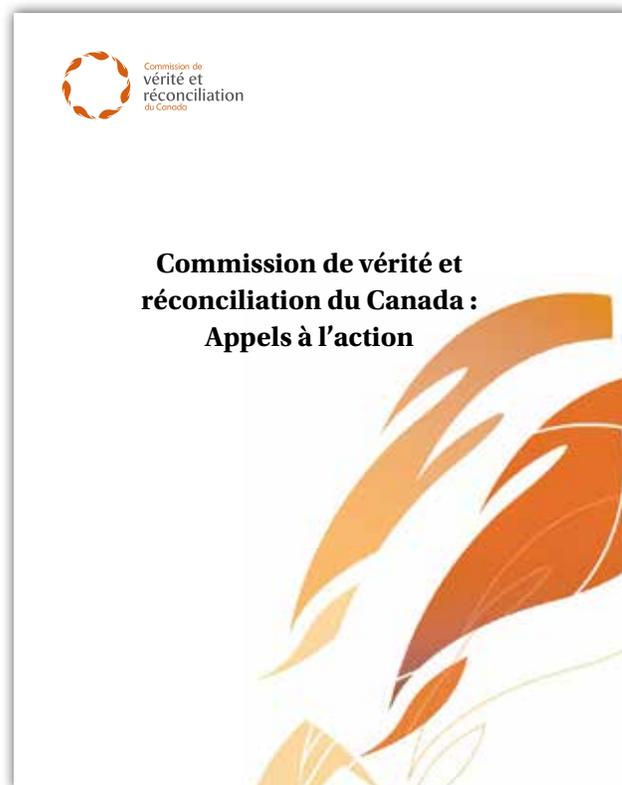
### **Adopter la DNUDPA et des recommandations de la CVR (au moins une)**

L'honorable Murray Sinclair a suggéré que les entreprises canadiennes peuvent effectuer de réels progrès en « prenant l'une des recommandations du rapport de la CVR et en la mettant en pratique ».

### **Recommandations :**

Les entreprises canadiennes doivent :

- Soutenir publiquement des projets et les programmes financés par le gouvernement visant à améliorer la qualité de vie des peuples autochtones.
- Examiner l'appel à l'action 92 du rapport de la Commission de vérité et réconciliation afin de déterminer la façon dont ils peuvent intégrer cela, ou en partie, dans leurs activités.



# CONCLUSION

Les entreprises canadiennes voient des opportunités dans la détermination du gouvernement à renouveler les relations avec les peuples autochtones et elles savent que leur participation est fondamentale à sa réalisation. Les membres de la Chambre de commerce du Canada espèrent que les moyens d'avancer annoncés par le gouvernement fédéral vont bientôt les inclure et offrir davantage de clarté sur les rôles et les responsabilités de chacune des parties prenantes.

Comme la concurrence mondiale devient de plus en plus intense, le Canada a besoin de « tout le monde sur le pont » et il ne peut plus laisser les gouvernements, les entreprises et les peuples autochtones travailler à contre-courant. Le Canada a besoin d'une véritable réconciliation avec les peuples autochtones, de la même façon qu'il a besoin de constater de réels progrès le plus tôt possible.

Les entreprises canadiennes souhaitent devenir des partenaires de la Couronne et des peuples autochtones dans la réconciliation. L'étude de cas est claire (pour les sociétés autochtones et non autochtones) et plus tôt elles seront invitées à la table, mieux ce sera. Les pressions intérieures et internationales du commerce sont impitoyables. Plus tôt la Couronne, les peuples autochtones et les entreprises pourront indiquer au monde, y compris aux investisseurs étrangers, qu'un effort sincère et bien planifié est en cours pour générer des solutions, mieux cela vaudra. Plus tôt nous saurons clairement ce que signifient les engagements du gouvernement pour les entreprises canadiennes, mieux elles seront placées pour offrir une réconciliation économique durable à laquelle pourront normalement s'ajouter des avantages sociaux et autres.

Pour plus de renseignement, communiquer avec :

Susanna Cluff-Clyburne, Directrice principale, Affaires parlementaires  
scluff-clyburne@chamber.ca | 613.238.4000 (225)

# LISTE DES PERSONNES CONSULTÉES

Elizabeth Aquin  
Vice-présidente principale  
Petroleum Services Association of Canada

Leanne Bellegarde  
Directrice, Diversité et inclusion  
PotashCorp

Roxanna Benoit  
Vice-présidente, Gouvernement et affaires publiques  
Enbridge

Daniel Bergeron  
Cadre supérieur régional  
TD

Robert Bertrand  
Chef national  
Congrès des Peuples Autochtones

Terry Bird  
Conseiller principal, Initiatives pour les Premières nations  
et les Métis  
K + S Potash Canada GP

Christopher Blair  
Principal  
Stantec

Sam Boutziouvis  
Vice-président, Relations gouvernementales et  
institutions de développement multilatéral  
SNC-Lavalin

Shelly Cairns  
Cadre supérieure, Relations autochtones  
TransCanada Pipelines

Clément Chartier  
Président  
Ralliement national des Métis

Tim Church  
Vice-président, Relations avec les parties prenantes  
Altagas

Geoff Cochrane  
Partenaire d'assurance et de consultation  
Deloitte

Ed Collins  
Agent des consultations  
Première nation de Fort William

Michael Crothers  
Président  
Shell Canada

Dr Bahram Dadgostar  
Doyen, Faculté des sciences de l'administration  
Université Lakehead

Jamie Dickson  
Vice-président, Services juridiques  
Des Nedhe Development

David Duplisea  
DG  
Chambre de commerce de la région de Saint John

Douglas Eyford  
Partenaire  
Eyford, Macaulay, Shaw & Padmanabhan LLP

Penny Favel  
Directrice, Relations autochtones  
TransCanada Pipelines

Kara Flynn  
Vice-présidente, Gouvernement et affaires publiques  
Syncrude

Jim Foley  
Directeur général  
Tetrattech

Ed Genova  
Spécialiste des Premières nations  
NB Power

Scott Grant  
Vice-président, Services financiers commerciaux,  
Nord Sask  
RBC

Bryn Gray  
Partenaire  
McCarthy Tétrault

Lynne Groulx  
Directrice administrative  
Association des femmes autochtones du Canada

Leanne Hall  
Directrice des services nationaux pour les clients  
autochtones, Partenaire  
Deloitte

Pat Hammerschmidt  
Vice-président, Relations avec les Autochtones et les  
communautés  
Horizon North Logistics

Joe Harriman  
Associé, Chef de bureau (Saint John)  
Stantec

Thomas Isaac  
Partenaire  
Cassels, Brock & Blackwell LLP

Andrea Jalbert  
Vice-président, Communauté et durabilité  
TransCanada Pipelines

Cyril Jenkins  
Directeur, Relations externes  
ConocoPhillips Canada

Dave Knutson  
Vice-président  
Groupe WSP

John Lagimodiere  
Président et DG  
Aboriginal Consulting Services

Jennifer Lester  
Cadre supérieure  
MNP LLP

Jim Madder  
Président  
Confederation College

Keith Martell  
Président et directeur général  
Banque des Premières Nations du Canada

T. Hon. Paul Martin  
Fondateur  
Initiative d'éducation autochtone Martin

Georjann Morriseau  
Directrice, Relations avec les Premières nations et  
affaires autochtones  
Produits forestiers Résolu

Doug Murray  
Directeur général  
Commissions pour le développement économique  
communautaire

Robert Norris  
Stratège principal, Partenariats stratégiques  
Université de Saskatchewan

George Patterson  
Secrétaire-trésorier, Conseil d'administration  
Commissions pour le développement économique  
communautaire

Jason Peters  
Président  
Nation2Nation

Penny Polchies  
Coordonnatrice provinciale de l'emploi autochtone  
Initiative conjointe de développement économique  
(ICDE)

Hon. Bob Rae  
Partenaire principal  
Olthuis Kleer Townshend LLP

Neil Rayner  
Dirigeant, Affaires autochtones  
Teck

Charla Robinson  
Présidente  
Thunder Bay Chamber of Commerce

Dr Larry Rosia  
Président et DG  
Saskatchewan Polytechnic

Murray Rowe  
Président  
Groupe d'entreprises Forrest Green

Sonya Savage  
Directrice principale, Politique et affaires règlementaires  
Association canadienne de pipelines d'énergie

Ed Schmidtke  
Président et DG  
Autorité aéroportuaire internationale de Thunder Bay

Matt Simeoni  
Vice-président, Services bancaires commerciaux  
RBC

Roberta Simpson  
Présidente, Conseil d'administration  
Commissions pour le développement économique  
communautaire

Hon. Murray Sinclair  
Sénateur et commissaire en chef de la Commission de  
vérité et réconciliation

Kyle Stanfield  
Consultant principal  
Crestview Resource Permitting Solutions

Natashia Stinka  
Gestionnaire, Services généraux et marketing  
Canpotex Limited

Arlene Strom  
Vice-présidente, Durabilité et communications  
Suncor

Rob Turner  
Gestionnaire, Relations avec les parties prenantes  
Altagas

Lloyd Visser  
Vice-président pour l'environnement et le  
développement durable  
ConocoPhillips Canada



**LA CHAMBRE  
DE COMMERCE  
DU CANADA**

**THE CANADIAN  
CHAMBER  
OF COMMERCE**

Chamber.ca |  CanadianChamberofCommerce |  @CdnChamberofCom